



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 5 mars 2026

Albertville, Allandaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hautecluse Les Saisies, La Bâthle, La Giétaz, Marthod, Mercusy, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognais, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthouy, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni le Jeudi 5 mars 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Enfance-Jeunesse – Convention de mise à disposition du rez de jardin de l'accueil de loisirs Les Vergers à Verrens Arvey à la Fédération des œuvres laïques de Savoie

Rapporteur : François GAUDIN

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la politique « Enfance Jeunesse » et gère les structures d'accueil « périscolaires » et « extra scolaires » sur les territoires de de la Haute Combe de Savoie et la Basse Tarentaise.

Dans le cadre d'une formation portée par la CAF, le SDEJS et la Fédération des œuvres laïques (FOL), la FOL a sollicité le CIAS Arlysère pour la mise à disposition d'une salle au sein de l'accueil de loisirs Les Vergers à Verrens Arvey.

Dans ce cadre, il convient de mettre en place une convention afin de formaliser les modalités de cette mise à disposition, conformément à la convention jointe en annexe.

La salle sera mise à disposition le 17 mars 2026 à titre gratuit.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la convention de mise à disposition d'une salle au sein de l'accueil de loisirs Les Vergers à Verrens Arvey à la Fédération des œuvres laïques selon les modalités mentionnées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention afférente et tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

